

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance



03 – 23 Septembre 2016

**POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION VILLE / ETAT  
PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS « ADULTES RELAIS » CHARGES DE  
MEDIATION**

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contrat de ville du 10 juillet 2015 signé avec l'Etat et les partenaires régionaux et locaux dans le cadre de la politique de la ville.

Dans le renforcement des actions déjà en cours en matière de cohésion sociale, d'emploi et de développement économique, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a informé la ville de Moissac qu'il affecte des crédits au financement de deux emplois « Adulte Relais » spécifiques aux quartiers classés en politique de la ville (QPV) ; le montant de la subvention de l'Etat s'élève à 18.823,09 € par an pour chaque poste.

Compte tenu des priorités affichées dans le contrat de ville, ces deux postes concerneront la médiation à l'adresse de la population en difficulté et seront créés dans les conditions suivantes :

Poste / Emploi	Nature du contrat	Durée	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Médiation « Emploi »	Droit privé	Durée déterminée de 3 ans	Assistant territorial socio-éducatif	5 <sup>ème</sup> échelon IB 419 / IM 372 1.732,80 € bruts au 01-09-2016
Médiation « Sociale et Educative »		éventuellement renouvelable 1 fois	Assistant territorial socio-éducatif	5 <sup>ème</sup> échelon IB 419 / IM 372 1.732,80 € bruts au 01-09-2016

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A 29 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE ; MM. BOUSQUET, VALLES),**

- ✓ **Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- ✓ **Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,
- ✓ **Vu** le Contrat de Ville Moissac signé le 10 juillet 2015,
- ✓ **Vu** le protocole de préfiguration rénovation urbaine signé le 11 juillet 2016,
- ✓ **Vu** la convention CGET/DDCSPP/CCAS du 23 octobre 2015 créant le Programme de Réussite Educative de Moissac porté par le CCAS,
- ✓ **Vu** les articles L.5134-100 et D.5134-157 et suivants du Code du Travail, modifiés par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- ✓ **Vu** le décret n° 2013-54 du 13 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes relais,

**APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Etat formalisant la création de deux emplois contractuels « adultes relais »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement du médiateur « emploi » et du médiateur « social et éducatif » dans les conditions définies ci-dessus et à la convention précitée, ainsi que de conclure les contrats à durée déterminée correspondants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants aux comptes 64131 et 74718 du budget,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme  
Moissac le 26 septembre 2016  
Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :